

Questionnaire à TikTok au titre III de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information

PRESENTATION DU SERVICE

Merci d'indiquer :

- le nom du service,
- les nom, raison sociale et domiciliation de la société opératrice,
- le nombre de visiteurs uniques par mois de chaque service en **France** (moyenne mensuelle en **2021** et en **2022**) :

QUESTIONS SUR LA LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION SUR TIKTOK

1. Rappeler la ou les définition(s) des fausses informations (ou de toute notion voisine adoptée) et des phénomènes de manipulation de l'information retenue par TikTok pour appliquer sa politique de modération en la matière.

Gestion des risques systémiques en matière de désinformation

2. Quels sont les premiers enseignements que TikTok tire de sa mise en conformité avec le règlement européen du 19 octobre 2022 sur les services numériques en matière d'évaluation et d'atténuation des risques systémiques relatifs à la désinformation ?
3. Comment TikTok articule-t-il sa politique de modération et le respect de la liberté d'expression et de communication sur son service ?
4. Quels sont les premiers enseignements que TikTok tire de la mise en œuvre des engagements de Code européen renforcé de bonnes pratiques sur la désinformation (CED) ?

Moyens et mesures en situation spécifique

5. Quelles mesures TikTok met-il en œuvre pour lutter contre la manipulation de l'information en lien avec :
 - **la guerre en Ukraine,**
 - **le changement climatique,**
 - autres situations spécifiques (à préciser) ?

Actualités du service en matière de lutte contre la manipulation de l'information

6. Décrire toute évolution de la politique de TikTok en matière de lutte contre la manipulation de l'information (et notamment de modération) sur :
 - contenus éphémères (« *stories* ») :
 - contenus *live* :Notamment, le dispositif de signalement de ces contenus diffère-t-il de celui des autres contenus ?

7. Pourquoi les motifs de signalement d'une vidéo et d'un commentaire diffèrent-ils sur TikTok ?
8. Quels sont les critères de mise en avant de sujets d'actualités sur la page « Découvrir » de TikTok ?
Cette mise en avant procède-t-elle d'un choix manuel de la part des équipes de TikTok ?
Peut-elle résulter d'un paiement de la part de l'utilisateur ?

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE – SUIVI ANNUEL

9. TikTok est invité à commenter les préconisations formulées par l'Arcom dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information (rappel en annexe) et à préciser si des mesures ont été prises à cet égard.
10. TikTok pourra également faire état de toute autre actualité et toute évolution notable en matière de lutte contre la manipulation de l'information sur son service depuis sa précédente déclaration annuelle.